Image not found or type unknown

Condamantion en huis clos par le tribunal d'aurillac

Par **jerome15**, le **24/04/2016** à **21:21**

Bonjour,

J'ai été accusé et jugé pour avoir "aspergé et poursuivi mon voisin avec de l'essence" suite à un harcèlement de 3 ans et de rayures sur mon véhicule (ce qui n'a pas été constaté par la gendarmerie qui n'y a prêter aucune attention, j'avait déposé plainte mais rien n'avait été fait)

Or, je suis dans l'incapacité de courir suite à une ostéosynthèse du bassin et un polytraumatisme, je suis de petite taille et mon voisin qui s'est jeté sur la bouteille pour m'attaquer se l'est tombé dessus lui même, il est parti plus loin et a appeler les gendarmes. j'avais pris ça au cas ou pour me défendre et lui faire peur, il y en avit l'équivalent d'un verre, je reconnais mon erreur, et j'ai aussi dégradé un véhicule en interdiction de stationné sous ma fenêtre car ils avaient fait la même chose pour le mien et on ne peux même plus décharger nos courses car ils y sont 24h/24.

Le problème est qu'il n'a pas voulu porter plainte et que la gendarmerie l'a fait malgré lui. Après m'avoir placé en garde à vue 3 jours, ils m'ont emmené au tribunal et laissé sur place sans agent, ni eau, ni téléphone à 90 km de chez moi. Pendant ma garde à vue, en me plaquant au sol pour une raison que j'ignore, il m ont écraser un orteil dont l'ongle est devenu noir (cela fait un mois et j'ai bien peur qu'il tombe). Je suis revenu à pied et en train grâce à un généreux chef de gare qui m'a payer mon billet à 11h du soir par -5 degrés à 50 km de chez moi.

Je suis placé en contrôle judiciaire pendant un mois avec interdiction de revenir chez moi (imaginez la difficulté pour réunir les documents). Je suis obligé d'aller voir un psychologue et un psychiatre, qui me disent qu'il n'y a rien d'anormal, me font passer un test avec des cube et des taches.

L'avocate comise d'office me dit de rappeler une semaine avant, ce que je fait, elle me répond de rappeler 3 jours avant et la m'annonce qu'il lui faut mes relevés de compte épargne pour le lendemain, des témoignage du harcèlement. j arrive à les avoir avec difficultés mais les témoignage difficile en si peu de temps.

Le procès s'est déroulé à huis clos, la victime n'a même pas pris la peine de venir, et la propriétaire du véhicule dégradé me demande 7000E de dommages. Après vérification, il s'avère qu'ils avait fait un premier devis à 1800E puis un autre a 3000E, pour une rayure sur le coté... Je suis condamné à 4 mois de sursis avec mise à l'épreuve de 2 ans, 3000E de dommages (comme par hasard ce qu'il me restait sur mon compte), des frais du trésor dont

j'ignore toujours le montant, aucun jugement écrit de reçu un mois après, je perçoit 500 euros d'ass car j'avais perdu mon emploi après un licenciement pour inaptitude physique suite à l'ostéosynthèse. Le psychiatre et la psychologue s'accorde à dire que je suis quelqu'un de psychotique, qui nécessite des soins, le tout au détail près...un peu trop même.

Cela s'est passé il y a un mois, après réflexion je me rend compte que le huis clos me parait étrange et la sanction excessive; maintenant le juge d'application des peines veux que je déménage, ce qui est impossible car on veux me prendre tout mon argent, 3000E pour une rayure... c'est le prix d'une peinture complète. La juge d'Aurillac m'a même accuser d'avoir causer le divorce de mes parents chez qui je n'habite plus depuis plus de 14 ans... et à déclaré que compte tenus des devis modifiés, normalement, je na'aurait du rien avoir. Les gendarmes était persuadé que je touchais une pension pour mon handicape.

Est il possible d' au moins faire étaler la dette abusive et avoir un jugement écrit. Est ce que le huis clos est normal et ai je des possibilités de recours? Car mon véhicule a été beaucoup plus dégradé que le leur et contrairement à mon voisin qui n'a subit aucun dégat physique, j'en ai. De plus laisser les gens sans rien a - 5 degré me parai bien plus dangeureux. Merci d'avance

Par **youris**, le **25/04/2016** à **09:08**

bonjour,
un jugement d'un tribunal français est toujours écrit.
votre recours c'est de faire appel de cette décision si vous êtes dans les délais.
votre créancier peut accepter ou refuser un paiement échelonné.
votre avocat doit vous renseigner.
salutations

Par **jerome15**, le **25/04/2016** à **19:59**

merci pour votre réponse rapide

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés